

Séance du 28/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2023

Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*), Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent

Sylvain CLÉRIN.

44 conseillers communautaires en exercice : 38 présents, 5 représentés et 1 absent à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

**2023/113-19 - OBJET : AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION POUR LA
CREATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE ECOLE MULTISPORTS
TERRITORIALE**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention fixant les modalités du partenariat et les conditions dans lesquelles le Département apportera son soutien à l'école multisports de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant la nécessité pour le service Multisports de la Brie Nangissienne de créer un partenariat avec le Département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'organisation de son école multisports,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention relative à la création et au fonctionnement d'une école multisports territoriale.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 1 9 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023_113_19-DE